

VADEMECUM

Les épreuves d'anglais dans la voie professionnelle

Baccalauréat Professionnel

Textes de référence :

Extrait du Bulletin Officiel n° 30 du 23 Juillet 2020

Arrêté du 3 février 2020

➤ Epreuve obligatoire

Coefficient : 2

Niveau attendu du CECRL : LVA → B1+

LVB → A2+

L'épreuve est notée sur 20 et se compose de deux situations, A & B.

SITUATION A :

- Note sur **12**
- Compétences évaluées : **CO, CE, EE.**
- Durée de l'épreuve : **1h**, le candidat dispose de son temps comme il le souhaite.
- /!\ Prévoir un créneau de 1h30 minimum
- **Deux professeurs d'anglais** par salle
- Matériels nécessaires : **barre de son/enceinte, vidéoprojecteur** (si document vidéo)
- Epreuve en **trois parties**

- 1) Compréhension de l'oral
- 2) Compréhension de l'écrit
- 3) Expression écrite

/!\ Tous les élèves d'un même établissement passe le même examen, le même jour. La correction de cette épreuve s'effectue le jour même en loge par le professeur de l'élève.

• **1^{ère} Partie : Compréhension de l'oral** /4

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document sonore (audio ou vidéo) **authentique de 1'30 maximum**.

Ce document peut être de genre différents (podcast, émission de TV, radio...), comporter du dialogue ou non, être informatif, descriptif ou narratif.

Le candidat dispose :

- du titre et de la source du document.
- de 3 écoutes successives du document espacées d'une minute.
- de brouillon afin de prendre ou non des notes.

Suite à ces trois écoutes successives, le candidat devra **rédigé un compte rendu du document en FRANÇAIS** (nature, thème, événements/faits marquants, personnages présents et leurs liens, différents points de vue, fonction et portée du document...).

• **2^{ème} Partie : Compréhension de l'écrit** /4

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit **authentique de 15 lignes maximum**.

Ce document peut être de genre différents (extraits d'œuvre littéraire ou de la presse, lettre, publicité...), comporter du dialogue ou non, être informatif, descriptif ou narratif.

Le candidat dispose du document sur lequel figure obligatoirement la source et le titre. Le candidat devra **rédigé un compte rendu du document en FRANÇAIS**.

• **3^{ème} Partie : Expression Ecrite** /4

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'écrit en ANGLAIS à partir de deux sujets au choix :

- soit un sujet sur les situations et acte de la vie quotidienne, sociale et personnelle
- soit un sujet sur les situations ou acte de la vie professionnelle.

Le candidat devra par conséquent **répondre en anglais et en 100 à 120 mots** à un des deux sujets au choix qui lui seront proposés.

SITUATION B :

- Note sur **8**
- Compétences évaluées : **EOC, EOI**
- Durée : **10 min**
- Epreuve en **deux parties**

- 1) Expression orale en continu
- 2) Interaction orale

Dans la mesure du possible, chaque enseignant évalue ses propres élèves. Un créneau horaire devra être dégagé en dehors des heures de cours à cette fin.

• **1^{ère} Partie : Expression orale en continu** /4

Cette partie vise à évaluer la capacité du candidat à **s'exprimer en continu pendant 5 min** en anglais.

Il ne devra en aucun cas lire une production préparée au préalable mais il peut s'il le souhaite s'appuyer sur des notes, un document iconographique, un plan, des mots-clés...

L'examineur ne devra en aucun cas interrompre le candidat

Le candidat devra s'exprimer au choix sur :

- soit un travail, un projet, un produit ou un service réalisé dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels
- soit une expérience professionnelle (vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger).

• **2^{ème} Partie : Expression orale en interaction** /4

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à **échanger en anglais pendant 5min.**

L'examineur posera des questions au candidat sur l'exposé qu'il vient de terminer, demandera des précisions et des explications. Si le candidat, n'a pas beaucoup parlé durant la première partie, l'examineur mènera la conversation sur des sujets multiples de son choix.

➤ Epreuve facultative

Niveau attendu du CECRL : B1+

L'épreuve est notée sur 20, seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte dans la moyenne générale.

Cette épreuve se compose de trois parties :

- 1) Expression orale en continu
- 2) Expression orale en interaction
- 3) Compréhension de l'écrit

Durée : 20 min

• **1^{ère} Partie : Expression orale en continu** /7

Cette épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en continu en anglais sur un sujet de son choix.

Le candidat **présente et rend compte pendant 5 min** et sans interruption de l'examineur :

- soit d'un travail, projet, produit ou service dont la réalisation a fait appel à l'anglais
- soit d'une expérience professionnelle (tout particulièrement une expérience ayant fait appel à l'utilisation de l'anglais).

Le candidat peut, s'il le souhaite s'appuyer sur un sommaire, un plan, un document iconographique et/ou des mots clés.

• **2^{ème} Partie : Expression orale en interaction** /7

Cette partie de l'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à **échanger en anglais pendant 5 min.**

L'échange prend appui sur la prestation en continu du candidat. Questions, clarifications, ouvertures.

• **3^{ème} Partie : Compréhension de l'écrit** /6

Cette partie de l'épreuve dure **10 minutes** et vise à évaluer la capacité du candidat à **comprendre un document écrit, authentique, rédigé en anglais et de 15 lignes maximum.**

Il peut être de genres différents (publicité, extrait d'article de presse, œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il peut comporter du dialogue.

Le candidat prend le temps nécessaire afin de lire le document, il est libre d'annoter ou de surligner le document s'il le souhaite.

Ensuite, l'examineur pose entre 4 et 6 questions en FRANÇAIS allant de la plus simple à la plus complexe.

Consignes aux examinateurs :

- Les candidats doivent être convoqués officiellement au moins deux semaines avant l'évaluation, comme pour tout CCF.
- Veiller à avoir le matériel nécessaire dans les salles d'examen notamment pour la situation A
- Faire la correction en loge le jour même
- Accueillir les candidats avec bienveillance, les mettre en confiance.
- Vérifier la convocation et la pièce d'identité de chaque candidat.
- Respecter la durée réglementaire des épreuves.
- Ne pas divulguer la note attribuée et ne pas commenter les prestations du candidat.
- Les documents supports (oraux facultatifs) ne sont pas conservés par les élèves.
- Prévoir au maximum trois candidats par heure pour les oraux facultatifs et cinq pour les oraux obligatoires, afin que le professeur prenne le temps de noter dans la grille d'évaluation la note et son appréciation.
- Les notes sont reportées sur les grilles d'évaluations